

## But du séjour: **Séjour du parent ressortissant Etat tiers auprès de son enfant mineur de nationalité suisse**

Check-list



### Notice:

Le motif principal du séjour est de permettre au parent originaire d'un Etat tiers de vivre auprès de son enfant qui détient la nationalité suisse, ceci pour autant que le parent dispose des moyens financiers suffisants et que les motifs de révocation tels que mentionnés à l'article 62 de la Loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers (LEtr) ne lui soient pas opposables.

Les conditions de séjour sont réglées en application des articles 30, alinéa 1, lettre b de la LEtr et 8, chiffre 1 de la Convention du 4 novembre 1950 de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH), ainsi qu'en référence à la jurisprudence du Tribunal fédéral (ATF 2C\_353/2008 du 27.03.2009).

Le Service de la population (SPOP) est compétent. L'approbation de l'Office fédéral des migrations (ODM) est réservée.

Liste des documents	Transmis par le CDH	Transmis au SPOP *
• Copie de la pièce d'identité suisse de l'enfant ou de son acte de naissance (l'acte de naissance peut être commandé et obtenu via le site: <a href="http://www.vd.ch/etat-civil">www.vd.ch/etat-civil</a> )	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Document officiel, légalisé (si nécessaire traduit) attestant du droit de garde et/ou de l'autorité parentale confiés au parent sollicitant le regroupement familial	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Justificatifs démontrant que les moyens financiers sont assurés de manière durable, à défaut joindre un décompte de chômage ou une attestation des services sociaux indiquant l'existence -ou non- de versements de prestations de l'assistance publique <b>ou</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• " <a href="#">Attestation de prise en charge financière</a> " signée par un garant en Suisse, accompagnée des justificatifs démontrant que les moyens financiers sont assurés de manière durable, à défaut joindre un décompte de chômage ou une attestation des services sociaux indiquant l'existence - ou non - de versements de prestations de l'assistance publique (sauf si prise d'emploi simultanée à la demande)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Copie du passeport, y c. copie du visa	<input type="checkbox"/>	
• Rapport d'arrivée avec 1 photo	<input type="checkbox"/>	
• Extrait original du casier judiciaire étranger ou document équivalent pour les étrangers de plus de 18 ans et de moins de 65 ans (peut être transmis ultérieurement)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>☞ Si prise d'emploi simultanée à la demande d'autorisation de séjour:</b>		
• <a href="#">Formule 1350</a> «Demande de permis de séjour avec activité lucrative» et contrat de travail (le tout, en 2 exemplaires)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

\* Transmission au SPOP préalablement au rapport d'arrivée, le cas échéant par l'administré, par le membre de la famille déjà en Suisse, par un mandataire ou un tiers ou par l'ambassade / consulat.

### Autres check-lists en relation avec le but du séjour:

- Autre(s) enfant(s) ressortissant(s) d'un Etat tiers accompagnant le parent : check-list 8

### Remarque

- La prise d'un emploi par les membres de la famille d'un ressortissant suisse n'est pas soumise à une autorisation préalable (art. 46 LEtr et 27 OASA)

### Des informations complémentaires sont disponibles sur le(s) site(s) suivant(s):

- ◆ Service de la population (SPOP): [www.vd.ch/entree-et-sejour](http://www.vd.ch/entree-et-sejour)
- ◆ Service de l'emploi (SDE): [www.emploi.vd.ch/](http://www.emploi.vd.ch/)
- ◆ Office fédéral des migrations (ODM): [www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home.html](http://www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home.html)